

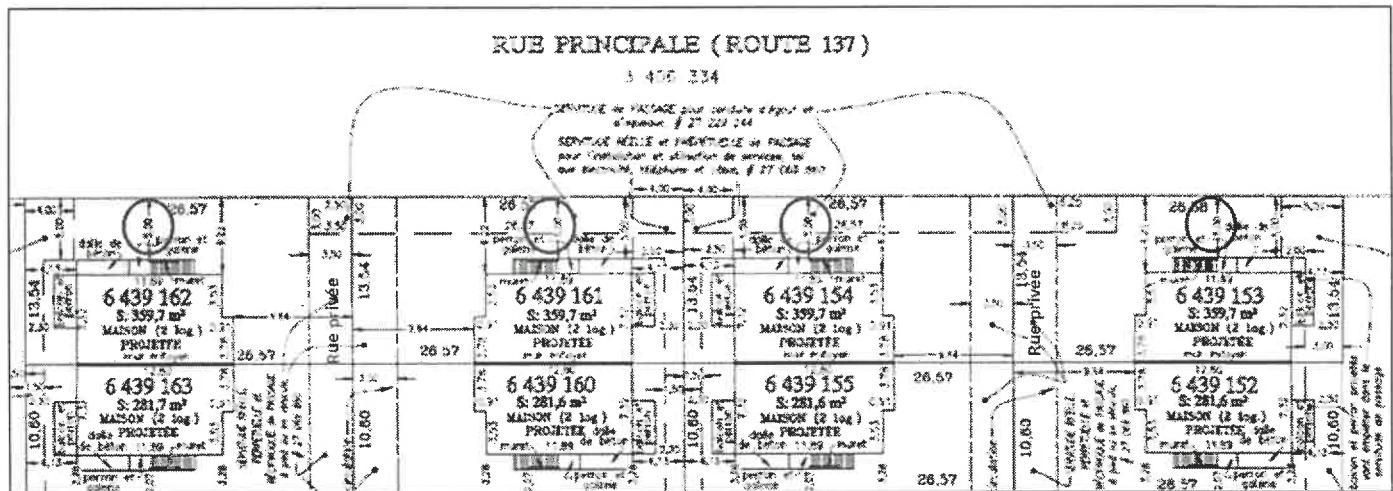


AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui sera tenue à 20 heures, le mardi 4 octobre 2022, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, à La Présentation, le Conseil municipal doit statuer sur une demande de dérogation mineure relative à la marge de recul avant secondaire des lots 6 439 153, 6 439 154, 6 439 161 et 6 439 162.

Cette demande vise à permettre l'implantation de quatre nouveaux bâtiments principaux à 5 mètres de l'emprise du chemin public. La grille de spécification de la zone CH-104 précise que la marge de recul avant minimal pour un bâtiment principal doit être de 6 mètres. Les bâtiments seront orientés vers les rues privées et respecteront la marge de recul avant minimal pour la façade principale.

Le projet implique donc l'implantation de 4 résidences bifamiliales jumelées, ayant pour marge de recul avant secondaire de 5 mètres (le côté du bâtiment se trouvant sur la route 137). Le projet est illustré sur le croquis ci-dessous afin d'aider à la compréhension :



Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de la consultation publique qui sera tenue lors de la séance du Conseil municipal du 4 octobre 2022, à compter de 20 heures au Bureau municipal (772, rue Principale, La Présentation, Qc, J0H 1B0).

DONNÉ À LA PRÉSENTATION, CE 19 SEPTEMBRE 2022

Marchand

Josiane Marchand
Directrice générale et secrétaire-trésorière